

et la Suisse, au xve, au xvii^e siècles, ni le despotisme des Henri VIII, des Elisabeth, des Ivan et des Nicolas, ni les orgies de la Régence, ni les avilissements et la chute de la monarchie française, ni le meurtre de Louis XVI, ni la Convention et la Terreur. Et encore aujourd'hui, nous n'aurions ni l'incertitude du droit, ni la négation du devoir, ni des dynasties sans lendemain, ni des peuples sans avenir, ni des sociétés ingouvernables, ni cette explosion de convoitises insatiables et de haines inassouvies qui menacent de transformer notre civilisation en barbarie et de faire sombrer la patrie dans l'anarchie et dans le sang.

Ne l'oublions pas, non plus, quelque vaincue qu'elle paraisse être, la vérité ne change pas : les droits et l'étendue de la puissance pontificale sont aujourd'hui ce qu'ils étaient hier ; c'est à elle, comme autrefois, qu'il faut demander le salut . . . Et puis, avons-nous lu la dernière page de l'histoire du monde et ne savons-nous pas que le règne de la papauté ici-bas est plein de revanches imprévues et de fécondes résurrections ?

Des principes que Capistran a posés résulte une dernière conséquence : c'est la nécessité du pouvoir temporel du Pape.

L. DE KERVAIL, *Tertiaire*.

(A. ire)

ÉTUDE SUR LE TIERS-ORDRE DE S. FRANÇOIS

Les obligations du Tiers-Ordre

(Suite.)

FIDÉLITÉ A BIEN S'ACQUITTER DES CHARGES

“ Les diverses charges seront conférées dans l'assemblée des Tertiaires. Elles dureront trois ans. Nul ne devra les refuser sans juste motif, ni les exercer négligemment (1). ”

La supériorité est une charge que Dieu impose sur les épaules de ceux qu'il destine à la conduite des autres. A proprement parler, les Supérieurs sont les vrais serviteurs. Saint François leur donne le nom significatif de *Ministres*, qui veut dire serviteurs. “ Que les Ministres soient les serviteurs des autres Frères, ” dit-il dans la première Règle. Avant saint François, Jésus-Christ avait dit : “ Ceux qui sont à la tête des nations font peser sur elles leur empire ; mais il n'en sera pas ainsi parmi vous. Celui qui est, par sa dignité, à la tête des autres, devra être à leurs pieds

(1) Constitution *Miseriors Dei Filii*.